

Édito



Cher(e)s collègues,
J'ai commencé à faire du syndicalisme dès l'âge de 15 ans et demi au LEP Ampère à Marseille afin d'obtenir un lycée professionnel plus décent. Nous avons fait des journées de grève, à nous rendre à l'Académie et à la préfecture, suivis de très près par des journalistes ! Ensuite, c'est dans le milieu salarial que j'ai continué en étant élu au CE - comité d'entreprise -, délégué du personnel puis au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et enfin, secrétaire de ce dernier. J'ai fini par démissionner pour me mettre à mon compte comme conducteur de taxi à Marseille. Avec mes collègues, nous avons assez vite rencontré des difficultés avec la caisse primaire d'assurance maladie du Vaucluse et nous avons eu la nette impression de ne pas être défendus. C'est à ce moment-là que l'UTIF, l'Union

des taxis indépendants de France, est née. Nous avons eu la chance que la commission communale de la ville de Marseille fût en plein renouvellement. Avec deux autres syndicats nouvellement créés, nous avons pu y rentrer (pour la petite anecdote, nous siégeons à 9 !). La Fédération nationale du taxi est ensuite entrée en contact avec nous. La FNDT a réussi très vite à nous convaincre car elle affichait les mêmes revendications et tous ses membres étaient des « roulants », comme nous ! Grâce à la FNDT, nous représentons nos collègues en préfecture à la commission de concertation locale de la CPAM. Depuis que suis membre de la FNDT, j'ai été élu 1er vice-président, participé à plusieurs commissions au sein de la Fédération. Ma commission préférée ? C'est celle concernant la CPAM où j'ai même été conférencier au nom de la Fédération, à l'origine des « 37 propositions de la FNDT » au sein du groupe de travail mis en place par la FNDT, assurant sa mise en page puis l'envoi de ce document stratégique au président de la République ainsi qu'à tous ses ministres et secrétaires généraux. La diffusion des « 37 propositions de la FNDT » a officiellement eu son effet et ce document inédit a pris sa place dans les réunions de travail avec les représentants de la profession.

*Frédéric Guéno,
conseiller technique FNDT*

La FNDT reçue par le nouveau ministre des Transports

Ses préoccupations immédiates sont la réussite des JO 2024, notamment la question du transport des personnes à mobilité réduite lors de cet événement. Nous avons rappelé au ministre que la réussite préalable de la Coupe du monde de rugby aura valeur de test sur nos territoires dans le domaine de l'accessibilité et des TPMR. La FNDT a fait valoir son interrogation sur la position de la France au regard de la recommandation européenne visant à transférer la compétence du T3P à l'Europe, ainsi que, au nom du développement durable, à permettre aux VTC d'exercer leur activité (les plateformes) sans entrave et notamment sans retour à la base. Nous avons par ailleurs fait la proposition de produire des projets d'écritures permettant d'encadrer : la réservation préalable avec la définition de son temps ; la formation professionnelle avec l'inclusion par modification du code des transports ; l'apprentissage et les CFA pour l'accès à la profession. Nous avons également mis l'accent sur le futur des enjeux liés au renouvellement de la convention de l'assurance maladie, ceux liés à la transition énergétique ainsi que l'accompagnement requis pour notre profession. À l'issue de ce premier échange, le ministre a pris l'engagement de mettre en place un groupe de travail sur les thématiques abordées.

Johannes Ussel

La FNDT en avant-première au ministère de la Santé

Le 14 septembre dernier, la FNDT a été reçue au ministère de la Santé dans les locaux du service chargé des professionnels de santé dans le transport. Cette invitation était l'occasion d'une nouvelle prise de contact. Très constructive, l'entrevue a permis aux membres présents de pouvoir réaffirmer la volonté commune d'une collaboration pérenne entre la profession taxi et l'Assurance maladie. Ce fut également l'opportunité d'évoquer les problématiques du moment et de discuter des enjeux futurs. Pour l'heure, nous ne pouvons que nous féliciter de la bonne entente entre les deux institutions.

JU



Gilles Alonso, Emmanuelle Cordier et Johannes Ussel.

FNDT et DGCCRF, une histoire annuelle

La fin d'année approchant, il est temps de penser à la tarification pour 2023. 2022 a été marquée par deux revalorisations tarifaires successives dues notamment à l'envolée des prix des carburants, mais aussi de l'inflation. Il semblait important d'accorder du temps aux enjeux futurs liés à l'évolution du coût de la prestation des taxis. C'est pourquoi, comme chaque année, au moment de la concertation avec les services de la DGCCRF, la FNDT a été reçue dans les locaux de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes. La FNDT a bénéficié, ce mercredi 5 octobre, d'un long entretien avec la cheffe de bureau de la DGCCRF et la responsable transports au sein de l'organisme dépendant du ministère de l'Économie. Il a été question de revalorisation tarifaire, de mise au point sur les problèmes de tarification rencontrés dans le département du Doubs, et d'éclaircissements sur les aspects techniques de nos pratiques tarifaires. Très à l'écoute de nos revendications, nos interlocuteurs se sont engagés à programmer un groupe de travail dans un avenir proche. Nous espérons que cet engagement sera tenu. Ils ont également réaffirmé la légalité de l'utilisation de nos tarifs C et D sur le ressort géographique d'une ADS. La FNDT a présenté l'ensemble de ses propositions pour transmission au ministre de l'Économie, dont un retour du taux de TVA à 5,5 %. L'avenir proche nous dévoilera bientôt les résultats de cette entrevue.

JU

Union des Taxis Ruraux du Puy-de-Dôme : Présentation UTR 63

Créée en 2015, l'UTR 63 n'était alors qu'un groupement composé d'une trentaine d'ADS en milieu rural. En 2019, nous avons repris celle-ci pour la transformer en syndicat départemental, avant d'adhérer à une fédération nationale. Nous nous sommes rapprochés de la FNDT car nous estimions qu'elle était le plus en accord avec notre vision du métier. Grâce à cette adhésion, nous avons pu, pendant la période Covid, avoir

de multiples informations qui nous ont permis de faire face à la situation ainsi que de grossir nos rangs. Comptant à ce jour plus de 120 ADS, équitablement réparties entre taxis ruraux et taxis d'agglomération, nous siégeons dans les différentes instances qui régissent notre profession (T3P - CPAM - AOM - Fraudes).

Pascal Jeanpetit, président, et le bureau.



Mouvement européen du 8 septembre 2022 à Bruxelles



Délégation FNDT.

La FNDT a répondu à l'appel des taxis bruxellois pour participer un mouvement de contestation européen dans les rues de la capitale belge. Les deux principales revendications portaient sur le scandale des Uber Files, qui touche de nombreux acteurs politiques influents au sein de la commission européenne - dont Emmanuel Macron - et sur la recommandation 2022/C62/01 suggérée à la commission européenne qui prône la dérégulation du taxi pour une libéralisation à la façon VTC selon Uber. Ainsi, précédés par plus de 500 taxis à pied, ce sont entre 600 et 900 véhicules taxis qui ont défilé entre la gare du Nord et le Parlement européen de Bruxelles. De nombreux collègues de pays européens ont fait le chemin pour protester contre la paupérisation de notre profession, tels que la Belgique, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, la Grèce, le Royaume-Uni mais aussi le Mexique et la Colombie. L'impact a été tel que deux délégations composées de dirigeants de taxis de différents pays ont été reçues par les parlementaires européens dans les locaux de la capitale de l'Europe. Elles ont pu exposer leurs revendications et leurs points de vue sur l'état actuel de la profession. Plus étonnant, les délégations ont dû expliquer à leurs interlocuteurs ce qui différencie la profession de taxi de celle de VTC, en détaillant notamment les obligations réglementaires respectives imposées à ces professions. Il a été répondu par les membres de la commission que le Parlement européen ne s'attendait pas à ce mouvement. Les eurodéputés ont affirmé que la directive en question n'était qu'en phase d'étude et qu'en aucun cas il existait un risque pour notre profession car il ne s'agissait que d'une recommandation et non d'une directive. Néanmoins, ils ont admis que des conflits d'intérêts pouvaient

Mobilic

Les institutions ont planché sur un système d'enregistrement gratuit en vue de remplacer le livret individuel, déjà obligatoire dans les véhicules pour les entreprises ayant recours à des salariés. Cette contrainte supplémentaire sera soumise aux normes du règlement général sur la protection des données (RGPD) mais soulève des questionnements de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

CVL

>> [Site Mobilic](#)

Baisse de cotisations des indépendants

Dans le cadre des mesures votées par le gouvernement dans la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence afin de préserver le pouvoir d'achat des Français, les 2,25 millions d'indépendants qui exercent en France vont bénéficier d'une baisse pérenne de leurs cotisations sociales. Cette baisse atteindra environ 550 € par an pour un revenu équivalent au SMIC. Les indépendants touchant un revenu inférieur ou égal au SMIC n'auront ainsi plus de cotisations à régler. Il faut toutefois prendre garde à l'impact négatif que pourrait avoir cette mesure concernant les droits à la retraite pour nos artisans.

Didier Hogrel

être observés étant donné la promiscuité de certains parlementaires (notamment une ex-commissaire européenne) avec la société Uber (cf. scandale des Uber Files). La Commission européenne va diligenter une enquête parlementaire pour faire la lumière sur toutes ces affaires et écarter les personnes concernées par ce scandale. Le ressenti des taxis est que l'Europe ne comprend même pas la problématique soulevée et qu'elle est en décalage avec la réalité réglementaire du secteur du T3P .../...

Suite page 4



www.fndt.fr



Suite de l'article page 3

«Mouvement européen du 8 septembre 2022 à Bruxelles».



dans les différents pays de l'Union. Après quelques échauffourées, notamment après l'arrestation de l'organisateur belge, le mouvement s'est dispersé petit à petit aux alentours de 19 h. Une réunion inter-européenne de plusieurs dirigeants des fédérations de taxi s'est tenue dès le lendemain. Seule fédération à représenter les taxis de France aux côtés de la Belgique, l'Espagne, le Portugal et la Grèce, la FNDDT était présente en la personne de sa présidente, Emmanuelle Cordier, et de son secrétaire, Johannes Ussel.. Dans un premier temps, Sam Bouchal, porte-parole de la Fédération belge BTF, est revenu sur l'organisation du mouvement et a dressé un compte rendu des échanges qui ont eu lieu au Parlement européen. Dans un second temps, la réunion s'est efforcée d'afficher une volonté commune de regrouper les fédérations/associations de taxis des différents pays européens afin de créer une instance représentative de forte ampleur. L'unanimité étant évidente lors des débats, il a été décidé de travailler à l'ébauche de statuts qui seront soumis aux acteurs présents à cette réunion fondatrice d'une structure inédite et innovante. Nous observons une volonté forte des participants de se doter des moyens techniques et financiers afin que ce projet aboutisse au plus vite. La FNDDT fait partie des acteurs qui vont bâtir les fondations de ce projet européen. Lorsque la base écrite sera établie, les membres du bureau la soumettront au conseil d'administration de la FNDDT pour consultation sur la suite à donner à cette initiative. En résumé, la manifestation du 8 septembre dernier à Bruxelles a été une mise en garde forte face et une première prise de contact avec les commissaires européens. Ce fut aussi l'opportunité d'un essor nouveau et innovant issu d'une volonté commune partagée par les dirigeants de fédérations de taxis au niveau européen. Nous pouvons donc dresser un bilan positif de cette manifestation. JU

Pétition : et d'une... La déroute ?

40 000 000 d'automobilistes rouleront-ils à 110 km/h sur les autoroutes ? L'État semble vouloir l'imposer ! L'autoroute est pourtant le lieu le moins accidentogène. L'État avance le motif de la « sécurité routière » mais comme il n'a pas obtenu d'écho sur cet argument, il a avancé un prétexte environnemental et pour finir, en appelle à l'impact de cette limitation de vitesse sur la consommation... Quand la porte est fermée, il essaie de rentrer par la fenêtre ! Une idéologie ? Une pétition est en ligne sur le sujet...

>>> [Accéder à la pétition](#)

CVL

Pétition : et de deux... Souriez, vous serez filmés

A lors que la mobilité est un enjeu crucial pour l'économie, les Zones à Faibles Émissions (ZFE) vont fleurir aux quatre coins de l'Hexagone, notamment dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Pour ceux qui n'ont pas le véhicule adéquat, la liberté de circuler pourrait devenir un lointain souvenir pour les travailleurs, les étudiants, ceux qui veulent se faire soigner ou faire des achats, du tourisme dominical, sortir, voir des amis comme de la famille ou encore effectuer un simple transit... Assistons-nous à la création de citoyens de secondes « zones » ?

>>> [Accéder à la pétition](#)

CVL

Partenaire

MFA Mutuelle Fraternelle d'Assurances
www.mfa.fr



cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

Éditeur : Fédération Nationale Du Taxi
38, rue de Chartres - 28360 Vitray en Beauce

tél : 06 09 87 29 18
courriel : infocontactfndt@orange.fr

Directrice de publication :
Emmanuelle Cordier

Comité de rédaction : Dominique Buisson, Fabien Diaz, Didier Hogrel, Christophe Van Lierde.

Conception maquette : ©Lempickom

Crédits photos : ©Fndt sauf mention

Dépôt légal, ISSN : en cours

www.fndt.fr

Facebook : @FndtFederationNationaleDuTaxi

Twitter : @TaxiFndt